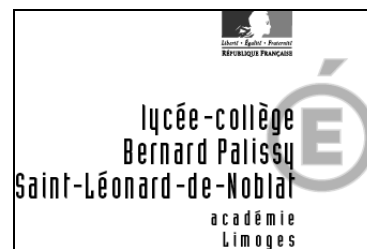


Lycée Bernard Palissy  
11 rue Léon Jouhaux  
87400 ST Léonard de Noblat  
Téléphone : 05 55 56.38.38  
Télécopie : 05 55 56.38.39



# REGLEMENT DE CONSULTATION

## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS IDENTIFIANTS

### A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : LYCEE BERNARD PALISSY  
11 rue Léon Jouhaux  
87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT  
Téléphone : 05 55 56 38 38

Représenté par Monsieur le proviseur Olivier GUIMBAUD  
Personne responsable du suivi de l'exécution du marché : Jean-Claude ZIENTEK  
(intendance).  
Comptable assignataire : agent comptable Catherine DUBOUCHET

**B - MAPA N°01/2019**

**Date de publication : 15/02/2019**

**Objet du marché : Fourniture Consoles ExAO**

**Date de dépôt des offres : Le 15/03/2019 à 12h00**

### Procédure de consultation :

Procédure d'appel d'offre ouvert

Articles 33, 40, 57 a 64, 77 du code des marchés public

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.F.C.S.)

Le présent document comporte 6 pages numérotées de 1 à 6

# REGLEMENT DE CONSULTATION

## **A. Modalités d'envoi**

Les offres doivent être rédigées en langue française, conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994, et l'unité monétaire de compte du marché est l'euro.

### *A-1 Modalité de remise des offres*

Les offres des candidats devront être reçues au Lycée Bernard PALISSY au plus tard le 15 mars 2019 à 12h00.

**Les offres seront à adresser de manière dématérialisée sur la plateforme de publication AJI et devront être accompagnées des documents demandés.** Elles devront parvenir **par voie électronique uniquement**, sous peine de nullité.

### *A-2 Publicité retrait du dossier de consultation*

Cette offre est consultable sur le site : <http://www.aji-france.com> rubrique « marchés publics »  
**Numéro de consultation : TMP/79589**

### *A-3 Date limite de réception*

Les candidatures et les offres devront impérativement parvenir au service mentionné ci-dessus pour le **15/03/2019 jusqu'à 12h00.**

**Les offres qui parviendraient au Lycée après la date et l'heure indiquée ne seront pas examinées.**

## **B. Critères de choix avec leur ordre de priorité**

Critères Pondération

1. La valeur technique de l'offre et SAV 45%
2. Le prix 45%
3. Le délai de livraison 10%

## **C. Coordonnées pour les demandes de renseignements :**

Les renseignements d'ordre administratif peuvent être demandés :

- A l'intendance à M. ZIENTEK Jean-claude, Gestionnaire : 05 55 56 38 38 (poste 403)
- A l'adresse mail : [jean-claude.zientek@ac-limoges.fr](mailto:jean-claude.zientek@ac-limoges.fr)

Les renseignements d'ordre technique peuvent être demandés :

- A M. AYMARD Bertrand, Professeur de Sciences Physiques Tél : 05.55.56.38.38 (poste 352)
- A l'adresse mail : [Bertrand.Aymard@ac-limoges.fr](mailto:Bertrand.Aymard@ac-limoges.fr)

**Attention : le Lycée sera fermé du 15 février 2019 à 17h00 au 03 mars 2019 inclus.**

## **D. Variantes**

Les variantes ne sont pas acceptées

## DISPOSITIONS DU MARCHÉ

### Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'achat de consoles d'ExAO

### Article 2 : Allotissement

Le présent marché ne comporte aucun lot.

### Article 3 : Délais d'exécution et durée du marché :

Pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de garantie.

### Article 4 : Détail des prestations et des prix : voir C.C.T.P. et le tableau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) complété et signé.

### Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (arrêté du 19 janvier 2009).

**Valeur technique (T)**: La cotation globale du critère sera faite de la manière suivante : **notation sur 20 points**.

- Respect des caractéristiques techniques décrites au CCTP: 10 points
- +2 points de bonus si caractéristiques techniques supérieures à celles souhaitées.
- Durée de la garantie des pièces: 3 points
- Durée de la garantie de la main-d'œuvre : 3 points
- Délais d'intervention pour le S.A.V. : 4 points
- -3 points par caractéristiques techniques mineures inférieures ou non présentes
- Élimination pour caractéristiques techniques majeures absentes ou inférieures à la demande

### Prix (P) :

Les candidats préciseront le détail de l'ensemble des frais. **Notation sur 20 points**

Notation :  $20 * (\text{Prix moins disant} / \text{Prix du candidat})$

### Délai (D):

Les candidats devront s'engager sur **une date précise de livraison à partir de la notification**

**Notation sur 20 points** :  $20 * (\text{Délai le plus court} / \text{Délai du candidat})$

Les candidats indiqueront les modalités de livraison

**ATTENTION AUX PENALITES DE RETARD**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note finale en tenant compte des pondérations : **(T x 45%) + (P x 45%) + (D x 10%)**

La commission d'appel d'offres du lycée Bernard PALISSY vérifie la conformité des dossiers à l'article 6 du présent règlement ; avant de procéder à examen des candidatures, si elle constate que des pièces demandées sont absentes ou incomplètes, elle peut décider d'inviter tous les candidats concernés à produire ou à compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Après avis de la commission d'appel d'offres, les candidatures qui ne sont pas recevables en application des dispositions du CMP ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne seront pas admises par le lycée.

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue seront informés par courriel avec accusé de réception et par voie postale avec A.R.. Cette notification du refus de l'offre par voie électronique ouvre un délai de recours de 15 jours à compter de sa notification.

Le candidat retenu sera avisé par courriel avec accusé de réception et par voie postale avec A.R.. Le marché sera notifié par l'envoi d'un bon de commande.

Toutefois, le lycée se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'intérêt général, y compris financier. Dans ce cas, tous les candidats seront informés.

## Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le dossier doit contenir l'ensemble des pièces dûment complétées attestant les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et établissant les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.

En application des articles 43 à 47 du CMP et de l'arrêté du 28 août 2006, le candidat doit produire, conformément à l'avis d'appel public à la concurrence, les documents et/ou renseignements rédigés en langue française suivants :

- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, établie sur l'imprimé DC1.
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement établie sur l'imprimé DC2.
- L'acte d'engagement établi sur l'imprimé ATTRI1 signé.
- La copie du jugement prononcé, s'il est en redressement judiciaire.
- Une présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et du service après-vente.
  
- Le « cahier des clauses techniques particulières » et le « règlement de consultation » dûment datés et signés, présentant l'offre du candidat qui adhère ainsi aux clauses du marché. L'acte d'engagement doit être signé par le candidat qui présente l'offre ou par son représentant dûment habilité.
  
- Le tableau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire dûment complété et signé (**à laisser impérativement au format \*.xls**)
- Un devis descriptif et estimatif détaillé comportant toutes indications permettant d'apprécier les propositions de prix (options, maintenance, consommables)
- Un dossier technique
  - 1) Mise en lumière des caractéristiques au regard du CCTP et de l'intérêt de la solution proposée
  - 2) Définition des conditions de garantie, de maintenance, de livraison et d'installation
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

Les différents imprimés sont accessibles sur le site du ministère des finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Le soumissionnaire s'engagera a :

- **Fournir toutes les documentations en français (notice d'utilisation, notice de maintenance...)**

- **Fournir les certificats de conformité pour tous les matériels électriques**
- **Préciser à toute fin utile l'origine des matériels et pièces proposés**

## **Article 7 : Garanties et assurances**

Le fournisseur est tenu de préciser la durée et le contenu de la garantie accordée aux différents articles

Garantie : **minimum un an, pièces et main d'œuvre**

**Service-après vente : Les candidats proposeront un délai d'intervention. En cas de non respect de cette obligation, le lycée adressera une facture au titulaire du marché à raison de 30€ par jour de retard d'intervention. Les samedis et dimanches sont exclus.**

## **Article 8 : Avance forfaitaire**

Sans objet

## **Article 9 : Prix et rythme des paiements**

### **Nature des prix**

Les prix sont unitaires. Ils sont entendus TTC livrés au Lycée Bernard PALISSY

### **Forme des prix**

Les prix **sont fermes**.

### **Mode de règlement**

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

Les paiements doivent intervenir dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Ils sont effectués par virement administratif sur le compte du titulaire.

Les factures seront établies en un original et une copie et porteront les mentions légales.

## **Article 10 : Pénalités de retard**

L'acte d'engagement indiquera clairement le délai d'exécution de la livraison des marchandises à compter de la notification par le lycée.

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités de **40€ par jour de retard**. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur procédera à l'émission du titre de recette correspondant. Il est par conséquent porté dérogation à la formule de calcul de l'article 14.1 du CCAG des fournitures relatif aux pénalités de retard.

## **Article 11 : Conditions de résiliation**

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Acceptation du présent Règlement de consultation par le candidat, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Nom et Prénom :

Signature :

Lieu :

Date :